



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

***Liberté, liberté trahie... : faire et défaire des citoyens français,
Guyane 1780-1880 / Miranda Spieler***
éd. Alma, 2016
cote : 60.728

L'ouvrage présenté est la traduction d'un texte publié en 2012 aux Etats-Unis par Miranda Spieler, enseignante à l'American University College de Paris, après l'avoir été à l'université d'Arizona, et spécialiste de la France des outre-mer et de la colonisation.

L'auteure aborde en l'occurrence un sujet spécifique, assez peu traité jusqu'alors, sinon largement ignoré, mais non dénué d'intérêt, s'agissant de la situation et du devenir d'une populations de plusieurs dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui vécurent en Guyane française, de la Révolution jusqu'à la III^e République, « anciens esclaves, ennemis du peuple, bagnards et forçats en fin de peine, exilés politique... », dont le destin juridique et institutionnel a « trahi » de facto la « liberté chérie » pourtant officiellement proclamée et mythifiée, à travers les paradoxes et les non-dits d'une citoyenneté en principe construite sur le modèle métropolitain mais qui en est restée très éloignée dans la pratique et la vie quotidienne.

*
* *

Les différents chapitres de l'ouvrage placent l'accent sur l'« étrangeté » de la situation de la colonie de Guyane au cours de la période étudiée, qui réside entre autres et surtout sur le constat que bon nombre des populations concernées s'est trouvé placée, de manière aussi paradoxale qu'a priori peu compréhensible, dans une situation de quasi esclavage sur un sol pourtant réputé libre, conduisant à leur imposer des « chaînes » de toute nature, et à la faire vivre dans une « prison sans mur » là où elles auraient pu légitimement revendiquer les droits consacrés pour tous et sans discrimination par la Révolution et la nouvelle vie qu'elles auraient pu légitimement et légalement en attendre.

Ils décortiquent minutieusement les rouages du système qui a progressivement mais délibérément conduit à l'aliénation et l'asservissement de ceux qui y ont été considérés par des parias de la part d'une « élite » minoritaire détentrice des leviers du pouvoir et de l'économie tout en en dénonçant les mécanismes pervers et les effets insidieux, dont les « métastases » n'en finirent pas de ronger l'être même de la colonie et d'en gangréner le tissu



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).

Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

social, aidés en cela par une législation civile et, surtout, pénale aveugle à la condition et à la détresse des plus faibles et des plus démunis. La Guyane française fut alors, au cours de la période considérée, une terre d'expiation et de bannissement, exclusive de toute possibilité de rédemption, là où, à la même époque, les Etats-Unis d'Amérique en devenant s'avéraient, pour ceux qui quittaient, volontairement ou contraints, la vieille Europe, une terre d'espoir et de reconstruction.

Une fois les traces « évanouies » (*manu militari* !) des premiers colons et esclaves, au plus profond de la forêt guyanaise, cette lointaine enclave française d'Amérique du Sud est entrée dans l'histoire comme terre d'exil et de châtement, accueillant dès la fin du XVIII^e siècle condamnés politiques et de droit commun, prêtres réfractaires et royalistes, dont la plupart devaient y mourir, avant que le régime issu du coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte y fonde une colonie pénitentiaire vouée aux travaux forcés. En résulta un nouvel ordre politique et social local fondé sur les ruines de l'ancien dument éradiqué, et assis sur une colonisation renforcée qui va paradoxalement l'occulter du paysage « français » à l'époque même des Lumières, faisant de cette colonie un parent éloigné de l'Empire comme de la République qu'il valait mieux effacer de la mémoire familiale parce que peu reluisant et susceptible de ternir l'image d'une nation mère des droits de l'Homme et exportatrice des idéaux de liberté.

La Guyane aurait ainsi offert un modèle de changement historique « à l'exact opposé de celui qu'élabore le discours colonisateur », tout en mettant en lumière, à travers sa transposition à l'Europe, « la logique de la colonisation dans son rapport avec l'espace », fondée sur des relations de pouvoir qui se sont engendrées par le contexte, les contingences et le territoire. Le processus colonial, en effet, loin d'avoir tiré une terre prétendument vierge de son exotisme, n'y a en réalité que transposé et prolongé, en grande partie, un arsenal normatif et institutionnel déterminant les statuts des personnes et définissant les institutions, soumis à la pesanteur et à la dynamique d'une double identité résultant de l'emprise coloniale autant que de sa vocation assignée de terre d'exil (avant de devenir, plus tardivement, un espace d'émancipation). Règlements et encadrement, surveillance et asservissement, éloignement et détention, c'est tout un univers carcéral fortement marqué d'arbitraire qui se développe et s'impose peu à peu, afin d'exclure sinon de pouvoir éradiquer les groupes contaminés porteurs de dangerosité sociale (lépreux, mais aussi bagnards et proscrits porteurs d'une lèpre tout aussi symbolique), et qui finit par gagner l'ensemble d'une société « oubliée » par la mère-patrie).

*

* *

Au fil des chapitres d'une histoire événementielle à juste titre non dépourvue de connotations politiques, culturelles et idéologiques, sont ainsi passées en revue et dénoncées les répressions qui vont marquer le XIX^e siècle guyanais, à l'endroit des esclaves affranchis comme des condamnés en fin de peine, afin de combattre, dans l'un et l'autre cas, « la menace que posait l'homme libre, ou plutôt l'homme libéré », sans exclure les agressions administratives répétées contre les noirs délivrés de l'esclavage.



Académie des sciences d'outre-mer

La violence bureaucratique et la déréliction propres aux bagnes y ont longtemps perduré, renforcées par « la synthèse entre les pratiques de l'Ancien régime, les innovations juridiques de la révolution et les paradoxes de l'étatisme français » tout au long de cette période, et ceci quelle qu'ait été la nature de régimes politiques successifs. L'histoire du traitement des groupes marginaux, des délinquants et des criminels en particulier, met pour sa part en évidence la fusion fréquente et délibérée du droit commun avec un prétendu droit d'exception.

La lecture décapante mais indubitablement stimulante et édifiante de ces analyses et de ces réflexions ne peut pas ne pas interpellier le lecteur qui ne verrait aujourd'hui la Guyane, depuis son confort métropolitain, que comme une terre d'exotisme ludique et de forêts luxuriantes, à peine entrée dans le nouveau siècle, alors qu'elle illustre parfois dramatiquement le paradoxe d'abriter la plus élaborée des technologies spatiales avec le dénuement de reliquats populations endogènes, ou émigrées, toujours en quête de reconnaissance identitaire, de droits légitimes et de « liberté » autre que formelle et factuelle.

On approuvera en tout état de cause l'opinion de l'auteur qui, se fondant sur les enseignements de l'histoire du territoire et des populations, variées et disparates, de la Guyane française des derniers siècles, estime que « l'aporie du condamné libéré -de l'homme libre qui ne le méritait pas- ne devrait pas être tenue pour une spécificité guyanaise », comme le montre d'évidence, sous réserve d'en relativiser les contingences temporelles et spatiales, non seulement l'histoire de la colonisation dans l'ensemble du monde, mais les multiples cas et exemples d'asservissement, d'aliénation et de proscription dont est porteuse, à nos portes mêmes, l'actualité la plus brûlante.

Nul ne niera qu'il y a là, au carrefour de l'ontologie et de l'axiologie, matière à réflexion sur l'Homme et sur les sociétés, autant que sur les valeurs dont ils se revendiquent et qu'ils prétendent perpétrer...

Jean-Marie Breton